

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-211

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 13111

Situation : Cimetière BILLY

Division : 7 / Carré : D / Allée : 3 - Empl : 1

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 3,

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Monsieur PELLETIER Patrick domicilié 28 avenue Paul Vaillant Couturier 78390 Bois-d'Arcy, mandataire de Madame PELLETIER Anne-Marie née LE PICAUD domiciliée 11 avenue des Fenôts 28100 DREUX, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 5096 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 22 avril 2017 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **21 avril 2032 pour une durée de quinze ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/96 du 04 août 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 12 DEC. 2022

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Document certifié exécutoire
Accusé de réception n° 028-212801344-20221213-DEC2022-211-AU
Date de dépôt : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022
Notification le 15/12/2022
Mairie de Dreux le